

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le NEUF DECEMBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 2 Décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 35*

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, MM. DE RYCKE Xavier, LEKIEFFRE Guillaume, LEMBREZ Bertin, Mme KALACH Maha, M. VASSEUR Quentin, Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mme ALTIDE Hélène, M. REYNAERT Pierre ; M. PIRA Pierre-Yves, Mme GILLERON Catherine, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales* :

M. PIERROT Antoine, Adjoint [pouvoir à M. VASSEUR Quentin] ;  
Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. BERTIN Pierre] ;  
Mme DUSAUTOIS Domitille, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;  
Mme CACHEUX Martine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à M. BERTIN Pierre] ;  
Mme DOUTRIAUX Céline, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme COUSIN Chantal] ;  
M. MOUKRIM Yassir, Conseiller municipal délégué [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;  
Mme NISOLLE Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme DEWAS Sabine] ;  
Mme PILLA Claire, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme LUCOT Pascale] ;  
Mme SCHERPEREEL Clotilde, Conseillère municipale [pouvoir à M. REYNAERT Pierre] ;  
M. ACQUETTE Stéphane, Conseiller municipal [pouvoir à M. CAUDRON Christophe].

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VASSEUR Quentin.**

---

**O B J E T**

**N°21**

**DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENSEIGNEMENT**

**PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2021-2024 - CONVENTION RELATIVE A LA  
MISE EN PLACE DE LA CHARTE QUALITE DU PLAN MERCREDI**

*.../...*

## RAPPORT DU MAIRE

La Ville de Lambersart, s'est engagée depuis 2014 dans une démarche de contractualisation de ses objectifs éducatifs à travers notamment la mise en œuvre d'un Projet Éducatif.

Dans ce cadre, le Conseil municipal de Lambersart a adopté en octobre 2021 la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord la Convention Territoriale Globale.

Le renouvellement du Projet Éducatif Territorial de la Ville de LAMBERSART s'inscrit dans une démarche volontaire de la Ville qui vise à contribuer à la réussite et à l'épanouissement de l'enfant et du jeune dans une vision partagée du monde de demain.

Il pose un cadre d'action :

- trois piliers : le lien social - la transition écologique - la démocratie participative ;
- trois valeurs : le respect - l'équité - l'inclusion ;
- trois finalités : donner vie au projet en engageant chacun des acteurs volontaires dans une démarche et des valeurs partagées - éduquer ensemble en mettant en place une continuité pédagogique vivante et évolutive - faciliter l'ouverture au monde, la citoyenneté active et l'accompagnement des parcours de vie.

Trois axes d'actions :

- axe 1 : création d'un cadre serein propice au développement des talents de la personne et facteur de réussite de la relation à l'autre (le lien social, l'unicité, le vivre ensemble) ;
- axe 2 : la démocratisation de la relation éducative pour un respect des droits et devoirs de chacun dans un objectif de responsabilisation individuelle et collective (la démocratie, la coéducation, la concertation, l'acteur) ;
- axe 3 : renforcer les parcours d'apprentissage de qualité et équitable pour former une société et des citoyens engagés respectueux de la planète (l'écologie, l'esprit critique, la créativité).

Le nouveau Projet Educatif Territorial prend en compte la charte qualité « Plan Mercredi ».

La Collectivité apportera une réponse de proximité à la demande de l'offre éducative proposée en cherchant à satisfaire les critères ci-dessous :

- la complémentarité éducative des différents temps de l'enfant ;
- l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;
- la mise en valeur de la richesse des territoires ;
- le développement d'activités éducatives de qualité.

Dans ce cadre et suite à une nouvelle écriture du PEDT de la Ville de Lambersart, les services de l'État ont transmis une proposition de convention.

**Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :**

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention avec la Direction de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, la Direction de la Préfecture du Nord et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Nord.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Transmis en Préfecture le **15 DEC. 2021**  
Affiché le **15 DEC. 2021**



Pour extrait conforme,

Nicolas BOUCHE

Maire

Conseiller Métropolitain